



La Réunion / L'UNSA Police obtient un forfait de 100 heures pour nos collègues déplacés à Mayotte !

Suite au déplacement à Mayotte des collègues de la DDSP Réunion, l'UNSA Police a fait une proposition de récupération horaire avec des éléments pertinents, en adressant un mail à M. Le Commissaire chef du SIAAP (écrit à votre disposition au bureau local pour éviter toute récupération).

Vu l'excellent travail fourni sur place, l'abnégation des collègues loin de leur famille durant 18 jours avec une mission prévue initialement sur 10 jours, l'implication, le professionnalisme et l'image des services de police de La Réunion mise à l'honneur...

L'administration retient notre proposition et accorde à nos collègues un forfait de 100 heures !

« L'UNSA Police prend positivement acte que l'administration a donné une suite favorable à la légitime revendication de notre organisation professionnelle, au bénéfice de l'ensemble des collègues ayant servi à Mayotte. »

Jean Pierre Lauret
Secrétaire Régional UNSA Police



Lundi 28 mai 2018 - UNSA Police - 25, rue des tanneries 75013 Paris

UNSA Police, autonome & apolitique



Communication UNSA Police

Objet: Récupération horaire suite au déplacement Mayotte

De : unsa police <unsa-police974@hotmail.fr>

Envoyé : vendredi 25 mai 2018 12:36

À : [REDACTED] DDSP974 CSP SAINT DENIS CHEF SIAAP

Objet : Récupération horaire suite au déplacement Mayotte

M. le Commissaire

Pour faire suite à notre audience d'hier durant laquelle nous avons abordé ce sujet.

Je voulais vous faire part de l'analyse en rapport avec les remontées de nos collègues qui ont effectué cette mission.

Pour rappel , en moins de 36 heures la DDSP a réussi à obtenir 18 fonctionnaires réactifs du SIAAP Saint Denis Réunion, prêts à s'envoler en urgence au secours de collègues en difficulté dans le département voisin, sans toutefois se demander quelle serait la contrepartie éventuelle.

Il est important de noter qu'en absence de volontaires, la tâche aurait été beaucoup plus complexe, s'agissant d'une nécessité de départ imminent vu le contexte de grave conflit à Mayotte. Donc cette notion de volontariat a permis une réactivité optimale des services de police de La Réunion.

Sur place, pendant 10 jours la mission initiale étant définie comme telle, puis prolongée inopinément à 18 jours , les collègues sur place n'ont cessé d'oeuvrer afin de donner le meilleur d'eux même , sans esprit de complainte malgré les véhicules inadaptés , la chaleur écrasante , en tenue de M.O , afin de montrer l'image du police réunionnaise professionnelle et efficace. De nombreuses interpellations menées bon train avec une médiatisation démontrant s'il en était besoin le professionnalisme de nos collègues.

À ce jour , une compensation horaire de 32H00 + 16h00 pour la section 1 de la CDI serait alloué aux fonctionnaires en déplacement à Mayotte, correspondant à 4 vacations de 08h00 (+ 16h00 pour section 1)

Sur place , un cycle correspondant à un 4/2 avec deux groupes se chevauchant de 10:00 à 18:00 et 18:00 à 02:00 , avec repos décalés , permettant d'avoir l'ensemble des forces présentes lors des 2 tours des élections, a été défini.

Des repos de cycles ont été accordés RL et RC, sans possibilité pour autant de jouir pleinement de ces moments, délimités par les barrages à chaque sortie de la ville de Mamoudzou , avec une notion de rappel au service constante possible si dégradation de la situation. Le terme de repos au sens strict dans ces conditions est à relativiser fortement.

Vu l'excellent travail fourni sur place, l'abnégation des collègues loin de leur famille durant 18 jours avec une mission prévue initialement sur 10 jours, l'implication, le professionnalisme et l'image des services de police de La Réunion mise à l'honneur.

Une compensation horaire pourrait à notre sens être envisagée de la manière suivante :

- Le 16/03/2018 - Prise de service au Chaudron à 6:00 - (briefing / préparation matériel arme sac bagages / vol Réunion-Mayotte / arrivée / transfert de Petite - Terre à Grande Terre / Arrivée Hôtel / Briefing DDSP 976 / rangement matériel / fin 19:00) = **2 vacations soit 16H00**

Du Samedi 17 mars 2018 au Mardi 20 Mars :

4 jours de travail = Groupe 1

Horaire 10:00 à 18:00

Mercredi 21 : RL

Jeudi 22 : RC

Du Vendredi 23 mars au Lundi 26 Mars

4 jours de travail = Groupe 1

Horaire 18:00 à 02:00

mardi 27 : RL

Mercredi 28 : RC

Du Jeudi 29 mars au dimanche 1 Avril

4 jours de travail = Groupe 1

Horaire 10:00 à 18:00

Lundi 2 Avril Retour Réunion

Départ Hôtel MAYOTTE / Arrivée CiAT Chaudron Fin de service 20:00 .

Le 2 ème groupe a réalisé les mêmes cycles et repos en décalés .

Au total 3 cycles de travail ont été réalisés.

Hypothèse de compensation

3 RL = 3 x 16 H (200 %) = 48 H

3 RC = 3 x 12 H (150 %) = 36 H

+ départ et arrivée = 32 H

soit 116 H

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces éléments dans la perspective de la décision finale concernant la compensation horaire suite à ce déplacement à Mayotte.

Très respectueusement.

Jean Pierre LAURET

Secrétaire Régional Unsa Police



Garanti sans virus. www.avast.com